

Département des Alpes-de-Haute-Provence
Communauté de communes Alpes Provence Verdon



Commune d'Annot

ELABORATION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

4-3 : Droit Préemption Urbain

Arrêté, par délibération du Conseil Communautaire du :
15/04/2016

Approuvé, par délibération du Conseil Communautaire du :

Le Président de la CC Alpes Provence Verdon
Serge PRATO

Avril 2019

PLU arrêté

Auteurs : DD /AK



Atelier d'urbanisme et environnement CHADO

1 impasse du muséum
05000 GAP
☎ : 04.92.21.83.12 / 06.83.90.29.62
atelierchado@orange.fr

4. ANNEXES

La délibération de Droit de Prémption, Urbain sera jointe ultérieurement, après approbation en conseil municipal